

**Objet | AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE FERMETURE TARDIVE  
ASSOCIATION REPUBLICA LATINA – FESTIVAL CORAZON LATINO  
AU ROCHER PALMER – DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023 AU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023**

Monsieur Jean-François Egron, Maire de CENON,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les Articles L.2212-2 alinéa 1 et L.2212-5 relatifs aux pouvoirs de Police Municipale ;

**Vu**, le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment les Articles L131-1 et R131-1, R211-22 et suivants, L511-1 et suivants ;

**Vu**, le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2125-1 ;

**Vu**, le Code de la Santé Publique, et notamment les Articles L3331-1 à L3336-4 ;

**Vu**, la loi n°2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure contre le terrorisme ;

**Vu**, l'Ordonnance n°2000-930 du 22 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de la Route ;

**Vu**, l'arrêté Préfectoral en date du 24 mai 2023, fixant le régime d'ouverture et d'exploitation des débits de boissons dans le Département de la Gironde ;

**Vu**, l'arrêté de Police réglementaire en date du 11 février 2005, concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans la ville de Cenon ;

**Vu**, la demande formulée en date du 29 août 2023 par laquelle **M. C.**, Président de l'Association República Latina nous sollicite l'ouverture au public au-delà de l'heure réglementaire de fermeture des restaurants et débit de boissons de la commune de Cenon à l'occasion du « Festival Corazon Latino » les nuits du Vendredi 22 Septembre 2023 au Lundi 25 Septembre 2023 dans l'enceinte du Rocher de Palmer,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services Municipaux ;

**Considérant** qu'il appartient à Monsieur le Maire de prendre toute mesure afin de préserver la sécurité et la tranquillité du public ;

La Division des Hauts de Garonne, circonscription de la sécurité publique consultée :

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'Association República Latina est autorisée, à titre exceptionnel, à rester ouverte au public, aux heures précitées à l'occasion du « Festival Corazon Latino organisé au Rocher de Palmer :

- Dans la nuit du vendredi 22 septembre 2023 au samedi 23 septembre 2023 jusqu'à 04h00 du matin ;
- Dans la nuit du Samedi 23 septembre 2023 au Dimanche 24 Septembre 2023 jusqu'à 05h00 du matin ;
- Dans la nuit du dimanche 24 septembre 2023 au lundi 25 septembre 2023 à 04h00 du matin.

**Article 2**

Durant la période décrite à l'article 1<sup>er</sup>, si la fermeture tardive de cet établissement était génératrice de troubles à l'ordre public ou d'atteinte à la moralité publique, les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> pourraient être suspendues à tout moment.

**Article 3**

Pour les besoins de la manifestation et durant la période décrite à l'article 1<sup>er</sup>, est autorisé un débit de boissons temporaire qui ne pourra vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, que des boissons jusqu'au 3<sup>ème</sup> groupe définis à l'article L.3321-1 du code de la santé publique.

**Article 4**

L'organisateur devra prendre toutes mesures utiles d'information au public et de mesures de sécurité à l'égard des participants.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 5**

En cas d'urgence ou d'événements exceptionnels les services de Police chargés d'appliquer les présentes mesures conservatoires et temporaires afin de garantir de la sécurité, la tranquillité du public et de la population.

**Article 6**

Afin de respecter les prescriptions en matière de lutte contre le terrorisme, l'organisateur devra être vigilant durant toute la durée de la manifestation sur tout comportement suspect ou dépôt non identifié pouvant être susceptible de représenter un danger. Celui-ci devra signaler tout fait ou situation suspecte aux services de Police.

**Article 7**

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément à la loi.

**Article 8**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à M. C., Président de l'Association República Latina.

**Article 9**

Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, M. le Commissaire de police de la division des Hauts de Garonne, M. le Chef de service de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la Loi.

**Fait à Cenon, le 12 septembre 2023.**

**Rendu exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du CGCT**

**Date d'affichage 12 septembre 2023.**

**Jean-François EGRON**

Maire de Cenon